



**Le 30 mai 2024**

### TABLE DES MATIÈRES

#### ÉDUCATION

M<sup>me</sup> Holt

L'hon. M. Hogan

M<sup>me</sup> Holt

#### JEUNESSE

L'hon. M<sup>me</sup> Green

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### PROGRAMMES SOCIAUX

M<sup>me</sup> Holt

L'hon. M. Steeves

M<sup>me</sup> Holt

L'hon. M. Steeves

L'hon. M. Steeves

M. D'Amours

L'hon. M. Steeves

M. D'Amours

L'hon. M. Higgs

M. D'Amours

L'hon. M. Higgs

### POLLUTION ATMOSPHERIQUE

M. Coon

L'hon. G. Savoie

M. Coon

L'hon. G. Savoie

### PONTS

M. C. Chiasson

L'hon. M. Ames

L'hon. M. Ames

L'hon. M. Ames

M. C. Chiasson

L'hon. R. Savoie

M. C. Chiasson

L'hon. R. Savoie

### ENVIRONNEMENT

M<sup>me</sup> Holt

L'hon. M. Austin

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Traduction]

### ÉDUCATION

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Le défenseur des enfants et des jeunes a présenté aujourd'hui un rapport intitulé *Une politique d'abandon*, lequel constitue un appel fort à la prise de mesures immédiates pour protéger les enfants vulnérables du Nouveau-Brunswick. Le rapport pointe du doigt le gouvernement pour avoir essentiellement enfreint ses propres règles lorsqu'il s'agit de fournir une éducation aux jeunes du Nouveau-Brunswick. Il reflète des préoccupations que mes collègues et moi, et tous les collègues ici j'en suis sûre, continuons d'entendre de la part de parents désespérés et de membres du personnel enseignant surmenés, à savoir que nous n'offrons pas aux enfants du Nouveau-Brunswick l'éducation qu'on leur doit.

Le recours aux journées partielles augmente, et cela suscite depuis des années des préoccupations. Pour commencer, je me demande si le ministre peut nous dire comment il a reçu le rapport du défenseur des enfants et des jeunes. J'espère qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle, car le problème persiste depuis longtemps. Il pourrait commencer par nous fournir une donnée manquante : Combien de jeunes au Nouveau-Brunswick suivent actuellement un plan de journées partielles?

**L'hon. M. Hogan** (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Oui, j'ai bien reçu le rapport du défenseur des enfants et des jeunes. Je l'ai reçu par courrier électronique ce matin, comme tous les autres parlementaires, à moins que quelqu'un n'ait reçu une copie d'avance. Je ne sais pas.

On a recours à des plans de journées partielles au Nouveau-Brunswick depuis des décennies. Ce ne sont pas tous les enfants qui sont en mesure de fréquenter l'école à temps plein. Nous examinons le cas de chaque enfant de manière individuelle et nous élaborons un plan qui lui convient. Dans le secteur anglophone, environ 500 élèves sur 56 000 au Nouveau-Brunswick suivent un plan de journées partielles. Je dis environ, car les chiffres peuvent varier d'un jour à l'autre. J'obtiendrai les renseignements du secteur francophone pour que nous connaissions les chiffres.

Tout élève qui suit un plan de journées partielles devrait également bénéficier d'un plan d'intervention, ce qui n'enfreint pas la *Loi sur l'éducation* ni aucune loi du Nouveau-Brunswick. Merci.

[Original]

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis déçue de constater que l'on a les chiffres pour le secteur anglophone, mais pas pour le secteur francophone. On peut dire qu'il s'agit de plus

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

de 500 élèves, à l'heure actuelle, qui, chaque jour, ne peuvent pas être à l'école toute la journée parce que les écoles ont décidé que la situation est trop difficile à gérer et qu'elles n'ont pas les ressources, humaines et autres, l'espace ou la possibilité d'assurer la prestation des services en éducation. La prestation de ces services est la responsabilité du gouvernement. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures il prend pour réduire le nombre de journées partielles pour les élèves dans le système d'éducation?

**L'hon. M. Hogan** (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, le choix ou la décision d'élaborer un plan de journée partielle pour un ou une élève n'est pas une mesure prise sans prendre en considération toutes les circonstances. Ce n'est pas comme si l'on circule dans l'école et l'on décide de manière aléatoire qu'un élève ne viendra à l'école qu'une partie de la semaine. On examine les besoins de chaque élève. En faisant cela, on détermine ce qui est le mieux, ce qui est le meilleur avenir ou la meilleure voie à suivre pour éduquer cet élève. C'est différent pour chaque élève. Ils ne sont pas tout à fait les mêmes. Le ministère examine ce que font les districts pour mettre en place un plan pour ces élèves.

[Traduction]

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'ai du mal à admettre que ce qu'il y a de mieux pour un élève au Nouveau-Brunswick, c'est de ne pas fréquenter l'école et de rester à la maison sans accès aux services, notamment les services de santé mentale, les services sociaux ou les services éducatifs. Le gouvernement actuel a clairement indiqué qu'il entendait s'attaquer à l'absentéisme, car la *Loi sur l'éducation* stipule clairement que les parents ont l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école et que les élèves ont l'obligation de fréquenter l'école. Toutefois, le gouvernement a également l'obligation d'assurer l'éducation des élèves dans la province. Je me demande si le ministre nous dirait combien de milieux d'apprentissage différents ou de variations du milieu d'apprentissage on a mis en place dans la province au lieu d'avoir recours à un plan de journées partielles pour les élèves.

**L'hon. M. Hogan** (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, l'approche en matière d'éducation est différente pour chaque enfant de la province. Nous avons bel et bien un système scolaire inclusif. Personnellement, je crois fermement à l'éducation inclusive. Je travaille dans le domaine de l'inclusion et dans un système inclusif depuis 1985, depuis que la loi a été instaurée au Nouveau-Brunswick.

À ce stade, il m'est impossible de dire combien d'élèves sont partiellement retirés du milieu d'apprentissage commun, ce que permet la politique lorsque cela s'inscrit dans le plan d'intervention des élèves. Des élèves suivent un plan d'apprentissage personnel, à savoir un plan d'intervention. Ces plans régissent la manière dont nous travaillons avec les élèves



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

pour qu'ils puissent suivre des cours à temps plein ou pour qu'ils puissent être présents en classe autant que possible. C'est pour leur bien et leur permettre d'apprendre et d'aller de l'avant. Des propos selon lesquels nous ne nous soucierions pas de la présence des élèves à l'école seraient tous simplement inexacts.

Aux termes de la loi, les parents ont l'obligation de veiller à ce...

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Il est préoccupant, mais pas surprenant, d'entendre le ministre indiquer qu'il lui est impossible de dire combien de milieux d'apprentissage différents ou de variations du milieu d'apprentissage il y a. Nous savons que le gouvernement actuel éprouve des difficultés quant aux données et nous le constatons dans le rapport du défenseur des enfants et des jeunes. Nous constatons qu'il y a un manque criant de données quant à la façon dont nous offrons les services à certains des enfants les plus vulnérables du Nouveau-Brunswick. J'ose espérer que le ministre nous donnera ne serait-ce qu'un seul exemple de milieu d'apprentissage différent établi pour éviter le recours à un plan de journées partielles.

**L'hon. M. Hogan** (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Je m'offusque de la question, Monsieur le président. Je tiens simplement à ce que cela soit pris en note.

Oui, il s'agit en partie de la réponse. Nous prenons au sérieux l'éducation de tous nos enfants. Nous examinons le cas de chaque enfant, ses besoins, les mesures que nous devons prendre pour répondre à ses besoins et comment nous pouvons lui offrir l'éducation là où il se trouve et le faire progresser afin qu'il ait une bonne qualité de vie dans l'avenir. Nous travaillons avec les collectivités pour tenter d'y parvenir.

Laisser entendre que nous ne le faisons pas est extrêmement insultant, non seulement à mon endroit, mais aussi à l'endroit des vaillants membres du personnel enseignant de notre province.

Il y a des milieux d'apprentissage différents dans la province, et il y en a un à Moncton. Pour diverses raisons, certains de ces milieux ne sont pas fréquentés à temps plein par les élèves. Il y a des élèves qui, pour une multitude de raisons, ne peuvent pas fréquenter l'école à temps plein.

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé.

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, si le ministre de l'Éducation communiquait avec le personnel enseignant de la province, il l'entendrait réclamer le soutien dont il a besoin pour offrir une

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

éducation aux enfants. Les membres du personnel enseignant demandent de l'aide, du personnel et des espaces afin de pouvoir servir les enfants dans les écoles de la province, mais leurs demandes de ressources sont toujours rejetées. J'aimerais connaître la stratégie que mettra en oeuvre le gouvernement pour faire en sorte que nous disposions des ressources nécessaires afin de vraiment fournir une éducation aux enfants dans les écoles. Comment réduirez-vous le nombre de journées partielles pour l'année à venir?

**L'hon. M. Hogan** (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Il est bien beau de voir que la chef de l'opposition veut savoir certaines choses, Monsieur le président. Nous travaillons avec tous les élèves et nous fournissons les ressources nécessaires, aux termes de la loi, lorsque l'un de nos élèves ne fréquente l'école qu'à temps partiel. Un plan doit être établi à cet égard, et l'éducation doit en faire partie.

Il y a des choses que j'aimerais savoir. J'aimerais connaître le nom des deux écoles qui manquent de fournitures. J'attends encore les renseignements. J'aimerais savoir pourquoi — pourquoi —, il y a une semaine et demie, lors d'un rassemblement organisé à Woodstock par la coalition Rainbow Crosswalk et au cours duquel des enseignants ont été traités d'homophobes, la chef de l'opposition, qui a pris la parole par la suite, n'a pas défendu les membres du personnel enseignant. Des propos selon lesquels nous ne faisons pas de notre mieux pour répondre aux besoins des élèves et des parents de la province seraient simplement inexacts. J'aimerais savoir ce que la chef de l'opposition pense du personnel enseignant.

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je rappelle au député d'en face que, s'il souhaite être celui qui pose les questions, il pourrait se retrouver de ce côté-ci de la Chambre dans quelques mois.

## JEUNESSE

Ma prochaine question s'adresse à la ministre du Développement social, car le gouvernement est responsable d'un certain nombre de jeunes dans la province. Il agit à titre de parent ou de tuteur légal pour un certain nombre de jeunes, et je me demande si la ministre pourrait me dire combien de jeunes dont elle a la charge suivent un plan de journées partielles.

**L'hon. M<sup>me</sup> Green** (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je n'ai pas le chiffre sous les yeux. Je prendrai note de la question et j'y répondrai plus tard.

La députée a raison. Un certain nombre de jeunes dans la province sont pris en charge, et c'est une situation très difficile, car ces enfants ont besoin de soutien et d'aide. Je dois dire que l'équipe de Développement social, les travailleurs sociaux, les prestataires de services

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

et les familles fournissent tous des services pour aider ces enfants à aller de l'avant. Je tiens à remercier chaleureusement l'équipe qui m'aide, en tant que ministre, à m'occuper de ces jeunes.

Des plans ont été mis en place pour chacun de ces enfants pour que nous déterminions comment nous allons les aider à aller de l'avant et leur fournir les soins dont ils ont besoin. Je vous fournirai les chiffres plus tard.

### PROGRAMMES SOCIAUX

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Il était ridicule d'entendre hier le ministre des Finances décrire le programme de prestations de 300 \$ comme un succès. Une telle description vient s'ajouter à une déclaration du premier ministre selon laquelle les gens du Nouveau-Brunswick devraient considérer la mesure comme une bonne nouvelle, pendant que le journal appelle les choses par leur nom en qualifiant la mesure de cafouillage. On nous avait dit que le gouvernement voulait aider 250 000 personnes du Nouveau-Brunswick à composer avec des questions liées à l'abordabilité, mais aujourd'hui, même pas un quart de ces personnes n'ont reçu de l'aide. On nous avait dit que 75 millions de dollars seraient consacrés au soutien de personnes qui ont de la difficulté à payer leurs factures. Or, tout ce cafouillage bureaucratique a créé une montagne de bureaucratie, beaucoup de paperasses et tout un branle-bas, en plus de coûter des centaines de milliers de dollars, mais les gens du Nouveau-Brunswick ont toujours de la difficulté à payer leurs factures d'électricité et d'épicerie, entre autres. Je veux connaître les mesures que prend le gouvernement pour améliorer le processus de demande afin qu'un plus grand nombre de personnes du Nouveau-Brunswick puissent avoir accès à la prestation.

**L'hon. M. Steeves** (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Par l'entremise du président, je dirais à la députée d'en face que nous continuons effectivement de travailler à verser aux gens la prestation pour les travailleurs et que nous avons une vidéo qui sera bientôt disponible pour aider les gens et les guider dans le processus de demande. Pendant que nous parlons de l'aide que nous apportons aux gens du Nouveau-Brunswick — notamment celle-là —, nous ne voulons pas oublier la prestation pour personnes âgées à faible revenu, qui est essentielle pour celles-ci. Il s'agit de 200 \$ de plus par année, ce qui a maintenant fait passer la prestation à 600 \$ par année, en tout.

L'une des choses dont nous n'avons pas beaucoup parlé, c'est l'aide financière aux étudiants de l'université. Savez-vous quoi? La question a été en quelque sorte négligée, et nous tenons à la mentionner. Les sommes hebdomadaires maximums passent de 140 \$ à 200 \$ pour ce qui est du prêt aux étudiants et de 130 \$ à 160 \$ par semaine pour ce qui est de la bourse d'entretien. Il s'agit bien des sommes fixées pour une semaine. Nous avons adopté ces changements pour aider les étudiants de l'université.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Voilà une ou deux des mesures que nous prenons pour aider les gens du Nouveau-Brunswick. Nous continuerons de parler d'autres mesures lorsque nous passerons à la question suivante, Monsieur le président.

[*Original*]

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Étant donné que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor a beaucoup de temps pour ses réponses, je vais lui poser deux questions pour voir s'il peut l'utiliser pour nous donner des réponses cette fois-ci.

Étant donné qu'il y aura une somme excédentaire importante dans le budget pour la prestation pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick, laquelle s'élève à 300 \$, le ministre peut-il me promettre que son gouvernement ne mettra pas fin au programme avant que toutes les demandes aient été reçues? De plus, peut-il nous expliquer pourquoi 30 % des demandes n'ont pas encore été traitées? Merci.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Steeves** (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Monsieur le président, je remercie la députée d'en face. Entendons-nous bien. Vous voulez que nous mettions fin à un programme qui permet de verser aux gens du Nouveau-Brunswick une prestation non imposable de 300 \$. Il s'agit d'une prestation non imposable de 300 \$, et vous voulez que nous mettions fin à ce programme. Non, nous ne pouvons pas mettre fin à ce programme, car nous sommes résolus à aider les gens du Nouveau-Brunswick. Nous aidons les gens du Nouveau-Brunswick...

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Mesdames et Messieurs les parlementaires, je vous prie de vous adresser à la présidence.

**L'hon. M. Steeves** (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Nous aidons les gens du Nouveau-Brunswick. Voilà ce que nous faisons, Monsieur le président. Il s'agit seulement d'un aspect du travail que nous accomplissons. Il y a la prestation pour les personnes âgées à faible revenu, dont j'ai parlé. J'ai parlé de l'enseignement postsecondaire. Nous aidons également les familles en ce qui concerne les services de garderie.

Savez-vous quoi? Nous accomplissons le travail. Nous versons l'argent aux gens de façon abordable. Nous le faisons d'une manière qui est abordable pour le gouvernement et les gens du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une prestation de 300 \$. Le programme est en vigueur jusqu'à la fin du mois de juin. Pour l'instant, je souligne que le programme est en vigueur jusqu'à la fin du mois de juin. Nous pourrions peut-être prolonger le délai. Nous en

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

examinerons la possibilité, absolument. Il s'agit d'une prestation non imposable de 300 \$, et elle est versée par votre gouvernement.

[Original]

**M. D'Amours** (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, nous pouvons maintenant comprendre pourquoi si peu de personnes ont fait une demande pour les 300 \$ provenant de la prestation pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick. Une personne qui a rempli le formulaire papier, qui a joint une copie des documents exigés en provenance de Revenu Canada et qui a utilisé l'adresse indiquée sur la section en français du site Web n'a tout simplement pas envoyé sa demande au bon endroit.

Cette découverte de la part du gouvernement a eu lieu seulement cette semaine, mais l'information erronée est sur le site Web du gouvernement depuis le 27 février et a seulement été changée aujourd'hui. Maintenant, trois mois plus tard, le premier ministre peut-il confirmer combien de demandes ont été perdues? De plus, que les Conservateurs s'attendent-ils à faire pour remédier à cette situation inacceptable?

[Traduction]

**L'hon. M. Steeves** (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Monsieur le président, merci encore une fois au député d'en face de sa question. Il y a trois jours, soit le 27 mai, plus de 88 000 demandes avaient été reçues. Cela comprend les demandes en ligne et les demandes faites sur papier. L'argent est distribué. À la même date, plus de 63 000 demandes avaient été approuvées, ce qui correspond en tout à près de 19 millions de dollars versés aux gens du Nouveau-Brunswick.

Il s'agit d'une prestation non imposable de 300 \$. Vous pouvez l'obtenir. Les gens qui ne l'ont pas encore obtenue devraient faire la demande en ligne. Nous faciliterons encore davantage le processus de demande pour les gens. Pour l'instant, la période de demande est ouverte jusqu'au 13 juin. Il s'agit d'argent que votre gouvernement vous donne. La prestation est non imposable.

[Original]

**M. D'Amours** (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, au lieu de retrouver les enveloppes, le gouvernement dit aux gens de faire à nouveau une demande en ligne, afin que l'erreur ne se reproduise pas. Sur le formulaire papier, l'adresse, la date de naissance et le numéro d'assurance sociale de la personne qui fait une demande sont inscrits. De plus, la date de naissance du conjoint, son numéro d'assurance sociale et ses informations en lien avec Revenu Canada sont dans l'enveloppe.

Monsieur le président, où sont les informations personnelles et confidentielles qui risquent de fournir des informations à des gens malveillants?

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Le gouvernement conservateur a-t-il avisé la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée de cette brèche de sécurité impliquant un nombre inconnu de personnes du Nouveau-Brunswick? Où sont les enveloppes perdues parce que vous avez mis la mauvaise adresse sur la version en français du site Web? Où sont les enveloppes et les informations personnelles des gens en question?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, le programme a été mis en place pour aider les personnes qui, à cause de la taxe sur le carbone instaurée par les Libéraux, du coût élevé du carburant et du coût élevé de la vie, avaient besoin de l'argent, soit les gens de la classe ouvrière qui se rendent au travail et en reviennent tous les jours. La mesure était un moyen de concentrer les efforts sur les difficultés liées à l'abordabilité qui ont été créées par le gouvernement fédéral et qu'appuient l'opposition officielle et le Parti vert. Nous sommes assez enthousiastes à l'idée d'abolir la taxe et nous avons hâte que son abolition devienne une réalité. Ce n'est pas le groupe d'en face qui y veillera, Monsieur le président.

La question liée à l'abordabilité, c'est que, à cause des règles de l'ARC... Je sais que les gens de l'opposition diraient : Eh bien, peu importe qui reçoit l'argent, il suffit de l'envoyer. Eh bien, Monsieur le président, nous voulions aider les personnes qui avaient besoin de l'argent. Nous l'avons fait dans les deux sens et nous voulions le faire pour la classe moyenne, la classe ouvrière. Il est surprenant qu'il n'y ait pas eu plus de demandes. Il n'est pas si difficile d'en faire une. Il y a un numéro à composer en cas de problème avec le formulaire ou en cas de souci. Il s'agit d'un processus assez simple, Monsieur le président. Nous nous attendions à un plus grand nombre de demandes et nous sommes surpris qu'il n'y en ait pas eu davantage.

**M. D'Amours** (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, le gouvernement a mis la mauvaise adresse sur la version française du site Web — la mauvaise adresse. Les gens ont fourni leur numéro d'assurance sociale. Les personnes qui ont fait la demande ont fourni leur numéro d'assurance sociale, et il est perdu. Leur conjoint a fourni son numéro d'assurance sociale, et celui-ci est perdu. Les personnes qui ont fait la demande ont fourni leur date de naissance, et leur conjoint a fourni sa date de naissance. Il s'agit de renseignements personnels ainsi que de documents de l'Agence du revenu du Canada. Les gens ont envoyé leurs demandes à la mauvaise adresse, car le gouvernement n'a pas pris ses responsabilités. Je veux savoir précisément qui, de l'autre côté, assumera la responsabilité d'un tel gâchis. Est-ce le premier ministre ou l'ensemble du gouvernement qui a créé un véritable gâchis pour les gens du Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je sais qu'il est difficile d'inventer des préoccupations dans une province où l'économie est en plein essor, qui connaît une explosion démographique, où se fait un nombre record d'investissements et qui affiche une



## Questions orales

croissance record de l'emploi, entre autres. Il est difficile de trouver des problèmes. Il est difficile pour les gens de l'opposition de trouver des arguments auxquels ils peuvent s'accrocher, car ils ne peuvent s'inspirer de rien de vraiment solide.

Monsieur le président, il y a un numéro de téléphone. Les personnes qui voudraient parler de leur situation particulière peuvent composer le 1 888 799-7962. Je le répète. C'est le 1 888 799-7962. Vous pouvez prendre ce numéro et le communiquer à la personne concernée, si vous avez son nom. Étant donné que vous n'avez pas le nom des écoles, vous n'avez peut-être pas le numéro.

Monsieur le président, la question qui se pose à propos de la mesure d'abordabilité est la suivante : Ne sommes-nous pas surpris de voir que davantage de personnes n'en ont pas eu besoin? Oui, nous le sommes. Compte tenu de toutes les discussions sur l'abordabilité et de toutes les préoccupations concernant l'inflation et le coût élevé de la vie, nous sommes surpris. Nous constatons que, bon, la prestation est offerte. Nous avons fait des annonces. Nous avons tout publié.

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le premier ministre.

## POLLUTION ATMOSPHERIQUE

**M. Coon** (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Lorsque des gens du Nouveau-Brunswick sont aux prises avec des maladies environnementales ou que l'environnement pose des risques pour leur santé, ils sont stupéfaits de constater l'absence de droit à un environnement sain. Le projet de loi que j'ai déposé il y a près de sept mois, le projet de loi 19, *Loi concernant le droit à un environnement sain*, tiendra compte du droit fondamental de la personne à un environnement sain et écologiquement équilibré. Monsieur le président, le projet de loi fera l'objet d'un débat à l'étape de la deuxième lecture pendant la prochaine journée de l'opposition.

Le poids des preuves scientifiques semble indiquer que l'exposition à certains polluants atmosphériques et pesticides peut faire augmenter l'incidence de troubles nerveux tels que la sclérose latérale amyotrophique et la sclérose en plaques. Des recherches menées au Nouveau-Brunswick par des chercheurs du Nouveau-Brunswick ont montré une augmentation de la concentration et de la prévalence des cas dans des collectivités exposées à la pollution par des particules fines. Le ministre de l'Environnement travaille-t-il au resserrement des règlements pris en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'air* afin que soit réduite l'incidence de la SP et de la SLA dans notre province?

**L'hon. G. Savoie** (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je remercie le député d'en face de sa question. Voilà qui est toujours intéressant. Je tiens toujours à m'assurer de prendre le temps nécessaire, en particulier lorsqu'il s'agit de répondre au député d'en face, le chef du Parti



## Questions orales

vert, car je dois demander aux gens qui nous regardent en qui elles ont le plus confiance en matière de connaissances environnementales.

Font-ils plus confiance aux experts en la matière, aux titulaires de doctorats, de maîtrises et de toutes sortes de diplômes d'études valables, qui travaillent dans le domaine au quotidien, ou ont-ils plus confiance en une personne qui aborde un sujet et en fait toute la cause et la source de tout ce qui se passe quotidiennement sur terre, à chaque battement de coeur? Je peux vous dire très clairement que mon ministère travaille chaque jour à défendre les intérêts environnementaux des gens de la province afin que nous puissions vivre et travailler dans un environnement propre.

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

**M. Coon** (Fredericton-Sud, chef, V) : Eh bien, Monsieur le président, la réponse du ministre montre la nécessité pour la Chambre d'adopter un projet de loi qui vise à obliger le gouvernement à protéger le droit des gens à un environnement sain et met particulièrement l'accent sur les enfants et les populations vulnérables. Son adoption donnera aux gens les outils juridiques dont ils auront besoin pour agir si le gouvernement ne sert pas aux mieux leurs intérêts, comme c'est le cas actuellement. La mesure garantira l'accès à l'information environnementale. Elle donnera aux gens le droit à une révision judiciaire pour contester les décisions du gouvernement et elle leur donnera également le droit de demander des enquêtes sur la violation présumée de lois environnementales.

Monsieur le président, des personnes titulaires d'un doctorat et d'un doctorat en médecine effectuent des recherches dans la province. Des gens du Nouveau-Brunswick qui vivent au Nouveau-Brunswick et qui sont dotés de l'expertise en la matière ont relevé quatre foyers de SLA au Nouveau-Brunswick qui sont liés à une incidence des facteurs environnementaux sur cette maladie. D'autres personnes ont constaté dans les régions particulièrement touchées de la province une multiplication par un facteur de 1,5 de la prévalence de la SP pour chaque augmentation de 1 µg par mètre cube de pollution par des particules fines. Qu'est-ce que le ministre de l'Environnement...

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

**L'hon. G. Savoie** (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Eh bien, merci, Monsieur le président. J'aimerais savoir si le chef du Parti vert, puisqu'il est uniquement question de clics sur le site Web... Tout est publié sur le site Web du parti pour montrer tout le travail que le parti accomplit au quotidien. Je me demande si le député d'en face prendra en compte les réponses d'autres personnes à ses questions afin que tout le monde puisse avoir une vision d'ensemble et comprendre que nous avons des dizaines et des dizaines et des dizaines de personnes très hautement qualifiées et formées qui travaillent chaque jour à servir l'intérêt supérieur des gens du Nouveau-Brunswick.

## Questions orales

Monsieur le président, je ferai valoir que le gouvernement actuel, avec la collaboration du ministre des Ressources naturelles, a pris des mesures d'une ampleur sans précédent pour protéger notre environnement. En outre, nous avons un plan d'action intitulé *Notre voie vers la décarbonisation et la résilience aux changements climatiques*. Nous agissons de manière responsable pour garantir la sécurité de notre environnement. Je dois dire ceci. Le député d'en face veut tenter de séparer les choses, mais nous avons tout un monde. Pourquoi ne parlons-nous pas à la Chine des centrales au charbon qu'elle construit chaque...

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

### PONTS

**M. C. Chiasson** (Victoria-La-Vallée, L) : Merci, Monsieur le président. En fait, le défi n'est pas de trouver une question à aborder, mais de choisir laquelle aborder. Il y en a tellement.

J'entends des rumeurs selon lesquelles le tablier du pont Centennial pourrait susciter des préoccupations en matière de sécurité. Nous savons tous que le remplacement du tablier était censé commencer cet été, mais le gouvernement Higgs, malgré une perte de 27 millions de dollars pour avoir causé des retards inutiles, a décidé, une fois encore, de reporter d'une année de plus la fermeture du pont. Je suppose que les parlementaires du côté du gouvernement pensent que le chaos qu'entraînerait la fermeture du pont pourrait nuire à leurs chances de remporter les prochaines élections. Le ministre des Transports et de l'Infrastructure aurait-il l'obligeance de confirmer que le remplacement du pont aura lieu à l'été 2025?

**L'hon. M. Ames** (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Un pont, c'est un pont, et c'est un pont jusqu'à ce que ce ne soit plus un pont. Nous veillerons à ce qu'il y ait un pont. Il y aura toujours un pont.

(Exclamations.)

**L'hon. M. Ames** (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Il s'agira, en plus, d'un pont sécuritaire. Les gens pourront traverser le pont pour aller d'un côté à l'autre de la rivière. Traverser la rivière ne posera aucun problème.

Oui, après avoir discuté avec les municipalités et les gens de la région, il a été convenu que cet été ne serait pas une bonne période de l'année pour fermer le pont. Voilà exactement ce que nous avons donc fait. Le pont n'est pas fermé. Nous avons écouté les gens. Je ne sais pas quoi dire de plus, si ce n'est : Quelle est la source? De quoi le député parle-t-il?

(Exclamations.)

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**L'hon. M. Ames** (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Est-il question de sécurité? Vous savez, Monsieur le président... Merci beaucoup, Monsieur le président.

**M. C. Chiasson** (Victoria-La-Vallée, L) : Il s'agit d'une excellente réponse. Monsieur le président, la voie de contournement du côté nord a longtemps été proposée comme moyen de décongestionner la circulation à Miramichi, particulièrement pendant les deux saisons de construction au cours desquelles le pont Centennial sera fermé pour le remplacement du tablier, qui aurait dû être effectué depuis longtemps. Or, nous savons que l'une des premières mesures que le premier ministre Higgs a prises après son entrée en fonction a été d'annuler le projet de voie de contournement du côté nord. Le ministre aurait-il l'obligeance de confirmer que le premier ministre a changé d'avis et que le travail de conception a été achevé pour le projet? Peut-il confirmer la date prévue pour le début du projet?

**L'hon. R. Savoie** (Baie-de-Miramichi—Neguac, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis content de répondre à la question. La fermeture du pont nous préoccupe, et c'est un fait. C'est un fait. La sécurité des gens de Miramichi et de toute la province qui traversent la région nous préoccupe également. Nous nous préoccupons également de la situation qui pourrait se produire après la fermeture du pont. Toutefois, nous discutons actuellement avec la municipalité de Miramichi et toutes les parties concernées pour voir si nous pouvons répondre aux préoccupations liées à la circulation pendant la fermeture du pont. Il y a des discussions à ce sujet. Nous poursuivrons les discussions et nous espérons vraiment trouver une solution dans un avenir proche. Merci, Monsieur le président.

**M. C. Chiasson** (Victoria-La-Vallée, L) : Monsieur le président, le projet de contournement initial prévoit 11 km de route, 3 viaducs et un pont. Un projet d'une telle ampleur, s'il était lancé aujourd'hui, ne serait pas achevé avant la saison de construction de l'année prochaine. Le ministre des Transports et de l'Infrastructure aurait-il l'obligeance de confirmer que le tablier du pont Centennial sera remplacé l'été prochain, bien que le projet de contournement du côté nord, même s'il était lancé aujourd'hui, ne puisse être achevé à temps?

**L'hon. R. Savoie** (Baie-de-Miramichi—Neguac, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci, Monsieur le président. Je répète que toutes les questions qui ont trait au pont seront prises en considération. La sécurité des gens de Miramichi et des environs ainsi que de tous les gens de la province qui traversent Miramichi nous préoccupe. Je tiens à le répéter. Le pont ne sera pas fermé cette année pour des raisons de sécurité. Nous examinons également d'autres moyens de répondre aux préoccupations liées à la circulation pendant la fermeture du pont, le cas échéant. La question fait actuellement l'objet de discussions. Nous sommes actuellement en discussion avec la municipalité et d'autres parties prenantes pour voir comment nous pouvons

## Questions orales

répondre aux préoccupations à ce sujet. Nous espérons être en mesure d'apporter des réponses à cet égard dans un avenir proche.

### ENVIRONNEMENT

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Il est important de tirer des leçons du passé, et les gens de Lewisville et de Moncton espèrent certainement que le gouvernement le fera. Depuis l'incendie survenu aux installations de AIM, à Saint John, les gens qui habitent dans les environs de la rue Toombs et de la promenade Palisade, dans la collectivité de Lewisville, vivent dans un état de peur croissant. L'activité liée au parc à ferraille de AIM a augmenté de façon spectaculaire, de même que le bruit, l'odeur, les vibrations, la pollution et la taille des piles de ferraille. Les gens s'inquiètent de ce qui pourrait s'écouler dans le ruisseau qui se trouve à moins de 30 m des activités de AIM, qui ne cessent de prendre de l'ampleur. Les gens sont préoccupés par l'air qu'ils respirent et le sol où ils veulent planter un jardin et ils craignent qu'une explosion et un incendie comme ceux que les gens de Saint John ont connus ne se produisent chez eux.

Le ministre de la Sécurité publique peut-il assurer aux gens de Lewisville que l'eau a été analysée, que l'air a été analysé, que le sol a été analysé et qu'ils sont en sécurité?

**L'hon. M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, ministre de la Sécurité publique, PC) : Merci, Monsieur le président. Je voudrais commencer par évoquer le grave incident qui est survenu à Saint John ainsi que le travail rapide réalisé à Saint John par le groupe de travail pour parvenir à des conclusions et à des recommandations sur la manière dont nous pouvons éviter que de tels incidents ne se reproduisent. Le groupe de travail a fait preuve de rapidité dans l'exécution du travail, et mon ministère et moi avons fait preuve de rapidité quant à la révocation de la licence de l'entreprise en cause à Saint John.

Je peux vous dire que, depuis lors et en l'espace de deux semaines, notre équipe a inspecté les activités de tous les brocanteurs de la province. Nous nous sommes assurés que tout le monde respectait les normes, et ceux qui ne les respectaient pas ont reçu un avis leur indiquant qu'ils devaient s'y conformer.

En ce qui concerne plus particulièrement le cas de la rue Toombs à Moncton, j'ai envoyé vendredi dernier une lettre pour informer le brocanteur concerné qu'il devait se conformer aux exigences. Je tiens à ce que les gens des environs de la rue Toombs sachent que nous prenons l'affaire très au sérieux. Nous avons tout à fait entendu leurs préoccupations. Nous avons signalé à AIM les manquements que nous avons constatés sur leur site. Je n'ai aucun problème, si l'entreprise ne se conforme pas...

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre. La période des questions est terminée.